



Litige sur date d'ancienneté help pls

Par **dazmontana**, le **16/06/2009 à 14:53**

bonjour

Ma copine est actuellement en litige avec son employeur sur la date d'ancienneté dans l'entreprise, ENCORE DES LICENCIEMENTS.

je vous explique sa en détails:

3 Janvier 2006 début d'un CDD de 7 mois soit jusqu'au 2 août 2006.

À la fin de ce CDD congé payé et indemnité ont été touchés par ma copine.

3 Août 2006 nouveau CDD pour remplacement maternité, la période dépend du congé de cette personne.

On peut constater qu'il y a aucune coupure entre les deux CDD.

Pour finir 1 Juin 2007 Avenant au CDD, embauche en CDI à la suite du deuxième CDD.

Maintenant quand je regarde les fiches de paye, la date d'ancienneté est au 03.08.2006.

Autrement dit suivant l'article L. 122-2-10 du Code du travail la date d'ancienneté doit être le 03.01.2006 et non le 03.08.2006.

D'après l'employeur vu que ma copine a touché des IFM et CONGÉS PAYÉS pour le premier CDD celui-ci ne vient pas se mettre en ancienneté!!!!

Ma question est toute simple est-ce qu'il a raison ou pas?

Merci à vous pour vos réponses y a quand même 2500€ de plus à avoir si le premier CDD rentre en compte dans l'ancienneté.

La réponse à donner à l'entreprise est le 2 juillet on a pas beaucoup de temps en plus.